



Villages Anciens—Villages d'Avenir

Mars 2013

Sommaire :

Pages 1

- Editorial
- Les stages 2013

Pages 2

- Restauration d'un mur en pierre sèche
- La transition énergétique

Pages 3

- L'association en deuil
- La Maison Passive

Pages 4

- Evolution des modes de préservation des ressources en eau

Pages 5

- Où en est le Parc National

Pages 6 et 7

- Problématique du Lac de Marcenay

Pages 8

- Tourisme et patrimoine à Etourvy
- A Saint Romain, faisons découvrir le patrimoine à nos jeunes
- Mouvements au STAP
- Communiquons !

Rédacteurs :
Sylvie Esmiol
J.M. Lagadec
Yves Simon
Alain Vignet



Editorial

Chers amis adhérents,

A quoi servons nous ? Nos actions sont elles utiles ?

Nous poursuivons inlassablement nos efforts pour diffuser la connaissance du patrimoine et des savoir-faire, diffuser des informations sur les problèmes d'actualité, répondre aux demandes de conseils, intervenir lors des enquêtes publiques, attirer l'attention des décideurs sur l'intérêt des documents d'urbanisme, des replantations de haies, proposer des alternatives aux destructions, proposer des solutions aux problèmes difficiles comme le lac de Marcenay etc...etc...

Chaque année notre association organise des stages ouverts à tous.

Cette année nous vous proposons les stages listés ci-après :

1. **Badigeon à la chaux** : Samedi 25 mai et dimanche 26 mai à Fontaines en Duesmois, animé par Simon Laporte et Fabienne Stoulig ;

2. **Initiation à la couleur** : dimanche 2 juin à Griselles,

Quel est le bilan de tout cela ? Force est de reconnaître qu'il est plutôt mitigé et nous avons souvent l'impression de ramer à contre-courant.

Et pourtant !

Lorsque nous avons créé l'association en 2004, on ne trouvait pas un sac de chaux chez les marchands de matériaux en Nord Côte d'Or; maintenant il y en a partout, signe que beaucoup de gens retrouvent les savoir-faire de restauration du bâti ancien. Nous recevons souvent des témoignages de satisfaction, voire de reconnaissance, de la part de personnes qui ont suivi nos stages.

Diverses personnes nous disent que les notions de respect du patrimoine sont de plus en plus partagées.

Le Parc national naissant est un outil qui va permettre de mieux sensibiliser le public et de démultiplier les actions de tous ceux qui agissent pour le patrimoine sur ce territoire.

Votre soutien, fidèles adhérents, nous encourage; il nous est précieux et nécessaire pour être crédibles vis-à-vis des décideurs.

Alors... voila des signes qui confortent notre détermination à aller de l'avant. !

Yves Simon

Les stages 2013

animé par Fabienne Chaptinél ;

3. **Joints de façade** : Samedi 8 juin et dimanche 9 juin à La Combe des Rus, animé par Simon Laporte ;

4. **Restauration d'un mur en pierre sèche** : Samedi 27 et dimanche 28 juillet à Fontaines les Sèches, animé par Bernard Maingard ;

5. **Isolation intérieure**: Samedi 7 septembre et di-

manche 8 septembre à Villedieu, animé par Bernard Maingard ;

6. **Osier au jardin** : Samedi 5 et dimanche 6 octobre à Griselles, animé par Yvon Allain.

Pour tous renseignements et inscription : soit, sur le site de l'association, soit, contacter Sylvie Esmiol par tel au 03 80 31 15 84 ou par courriel : esmiol.s@wanadoo.fr

Villages Anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grand Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Restauration d'un mur en pierre sèche

Avant travaux



Et, ...Après travaux



Dans notre verger, (un clos à flanc de coteau), le mur du bas était en ruines. Comme la parcelle voisine était en friches cela n'avait pas beaucoup d'importance.

Il y a un an, le propriétaire de cette parcelle voisine l'a défrichée et entièrement nettoyée. Résultat : le clos n'était plus clos et, depuis le chemin à l'extrémité du village, la vue sur notre ruine était tout à fait désolante.

C'était un mur monté avec des pierres brutes, irrégulières, non taillées, provenant visiblement de l'épierrement des champs voisins, réalisé autrefois. Ces pierres, non gélives en assez bon état, gisaient le long du tracé du mur.

Vu l'importance du travail à faire, nous faisons appel à un tâcheron spécialisé dans le bâti ancien. Il s'est employé à trier les pierres (de loin l'opération la plus longue) et à remon-

ter le mur. Il a pris soin d'y inclure de temps à autre des boutisses qui en rendent solidaires les deux parements.

Ce long travail surprend un certain nombre de personnes du voisinage, plus habituées à voir monter des murs en parpaing, mais a valu à l'artisan l'admiration des randonneurs qui passent par là.

A. S.

La transition énergétique

Comme vous le savez, les différentes Régions ont établi leur *schéma régional climat énergie*. Il s'agit des dispositions à prendre au niveau régional pour atteindre les objectifs sur lesquels la France s'est engagée vis à vis de ses partenaires européens, à savoir d'ici 2020 : réduire de 20 % la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ; obtenir 23 % d'énergies renouvelables.

La Bourgogne (Conseil régional et Services de la Préfecture) a établi en 2011 son schéma régional. Lors de l'enquête publique, nous avons fait un grand nombre de suggestions, ce dont nous vous avons rendu compte dans notre bulletin de mars 2012.

Nos remarques étant restées sans suite, nous avons déposé auprès du Préfet de Région et du président du Conseil régional un recours gracieux, qui a été rejeté. D'autres associations ont déposé un recours auprès du Tri-

bunal administratif, ce que nous n'avons pas fait.

N'ayant pas été écoutés, nous nous sommes invités à une réunion au niveau régional en décembre 2012, nous y avons rappelé avec force notre accord sur la démarche mais notre désaccord quant aux choix énergétiques retenus. Le directeur de l'ADEME y a affirmé qu'il fallait freiner le plus possible le développement des pompes à chaleur car de nombreuses personnes se plaignent de la mauvaise qualité des installations. Nous estimons au contraire que, outre l'isolation des bâtiments, la priorité est à donner aux sources d'énergies qui ne nuisent pas à l'environnement, à savoir le bois et autres biomasses, les pompes à chaleur, la méthanisation, la petite hydraulique, le solaire sur les hangars agricoles, industriels ou commerciaux et sur les toits d'immeubles. Ces développements sont à accompagner par des actions de formation des opérateurs. Pour-

quoi la Région a-t-elle mis en place des formations d'agents de maintenance en éolien et ne fait-elle pas de même pour former les installateurs de pompes à chaleur, ce qui résoudrait les problèmes posés par le directeur de l'ADEME ?

L'éolien selon nous est la source d'énergie la moins adaptée à notre région du fait du maillage serré de nos villages, des nombreux monuments et sites remarquables et de la faiblesse du vent qui conduit à installer des mats d'une hauteur hors de proportion avec notre environnement. L'éolien ne devrait, selon nous, n'intervenir qu'en dernier lieu en complément des autres énergies et d'une façon marginale. Nous avons dénoncé le projet du schéma régional consistant en l'installation de 180 éoliennes dans le Tonnerrois et le Chatillonnais en plus de l'existant.

Il faut savoir aussi que la ministre de l'écologie a fait voter tout récemment par l'Assemblée Nationale une loi aux termes de la-

quelle les ZDE (zones de développement éolien) sont supprimées ainsi que le seuil minimum de 5 machines par parc. Cette loi, même si elle est légèrement amendée par le Sénat, va ouvrir grandes les portes aux promoteurs, que nous allons voir (cela recommence déjà) se répandre dans les campagnes, faire miroiter aux conseils municipaux quelques retombées fiscales et leur faire accepter, parfois subrepticement, leurs projets éoliens, comme cela s'est produit avant l'installation des ZDE.

Malgré la volonté de large concertation affichée par les pouvoirs publics, les associations de défense du patrimoine bâti et paysager ont été écartées des discussions nationales du Grenelle; elles l'ont été aussi aux niveaux régionaux.

C'est pourquoi il nous faut rester vigilants et continuer à faire valoir la nécessité de respecter les lieux et les personnes.

L’association en deuil

Jarl Bentgsson nous a quittés en novembre dernier.

Brillant économiste à l’OCDE, il était mondialement connu. Depuis qu’il avait pris sa retraite il y a quatre ou cinq ans il était très souvent appelé par des universités européennes,

canadiennes, australiennes pour y donner des conférences. Habitant Larrey, il y était, ainsi que son épouse, très apprécié.

Administrateur de notre association depuis six ou sept ans, il était très écouté. Lorsque nous avons des décisions diffi-

ciles à prendre, ses avis, très mesurés et responsables, nous étaient précieux. C’était vraiment le « Sage » de notre conseil d’administration.

Nous perdons un ami et un homme de grande qualité.

La Maison Passive : qu’est-ce que c’est ?

Depuis le 1er janvier 2013, les permis de construire des constructions neuves (maisons individuelles et appartements) doivent respecter la réglementation thermique RT 2012. Leur consommation d’énergie primaire ne doit pas dépasser 50 kWh / an et par m².

Pour rappel, la précédente réglementation RT2005 fixait cette consommation à 150 kWh/ an et par m².

La future réglementation RT2020 vise le bâtiment à énergie positive (BEPOS) ...

Aujourd’hui, pour les maisons individuelles, la solution intermédiaire ne serait-elle pas la Maison Passive? **mais, qu’est-ce qu’une Maison Passive?**

De l’extérieur, une maison passive ne se distingue pas d’une maison neuve conventionnelle. La maison passive correspond à un standard mais n’impose aucun type constructif particulier.

Plus de confort, moins d’énergie : une maison passive se distingue par son confort thermique, atteint par l’utilisation de composants agréés pour la construction passive tels que fenêtres protégeant du froid et du chaud, étanchéi-

té, isolation, ventilation, récupération de la chaleur....

La maison passive est de très, très basse consommation d’énergie. L’économie d’énergie par rapport à une maison classique peut dépasser 70%.

Une maison passive, c’est...

Une construction dans laquelle le bien être thermique est assuré par le réchauffement, ou le refroidissement de l’air entrant qui est nécessaire pour que la qualité de l’air soit respectée, sans qu’une aération supplémentaire soit nécessaire. La maison passive, étanche à l’air extérieur, se chauffe essentiellement toute seule par les apports internes de chaleur, les apports solaires, ... pour que le besoin en chauffage complémentaire soit minimal (un des critères donne un besoin en chauffage inférieur à 15 kWh par m² et par an).

La centrale de ventilation (VMC double flux) assure la récupération de chaleur de l’air sortant pour réchauffer l’air entrant et, l’apport du complément énergétique.

Le label (voir le site, in fine) garantit les performances annoncées suite à 3 critères :

- Les calculs de conception sont faits pour le besoin en

chauffage fixé à 15 kWh / m²/an,

- L’étanchéité à l’air est vérifiée par un test en surpression de 50Pa,

- Le besoin en énergie total (électroménager compris) doit être inférieur à 120 kWh / an et par m².

Un surinvestissement de 10% : Pour une construction selon le standard, il faut compter un prix majoré d’environ 10% (chiffre annoncé par les concepteurs). Les équipements techniques du passif (vitrages, VMC...)s’installent aussi en rénovation.

Où sont les maisons passives ? Actuellement, surtout en Allemagne (par milliers), pays d’origine, en Suisse, en Suède... en France, c’est le début...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :

www.lamaisonpassive.fr.

Vous y trouverez les informations sur les services proposés par l’association « La Maison Passive France », et, sur le standard « Passivhaus ». Cette association organise chaque année le salon « Passi’bat », des colloques et des formations pour des professionnels.

Jean-Marie Lagadec

Villages Anciens - Villages d’Avenir

Adresse postale : 7, Grand Rue - 21330 - Larrey / tél. : 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Evolution des modes de préservation des ressources en eau et des rivières

Dans les années d'après guerre de 1950 à 1970 la politique de l'eau consistait surtout à curer les rivières et à drainer les zones humides pour gagner de la surface cultivable. Cette politique à court terme a entraîné des problèmes annexes importants voir graves : déplacement des zones d'inondation avec augmentation des crues, perte de biodiversité etc.

Depuis les années 2000 de fortes évolutions apparaissent que nous allons essayer de résumer :

- Le 22 Décembre 2000 entre en vigueur la directive cadre sur l'eau qui impulse une réelle politique Européenne de ce secteur en posant le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par district hydrographique
- Elle fixe un objectif clair : atteindre un bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015 en réduisant ou supprimant les rejets de certaines substances classées comme dangereuses. (Il ne faut pas se faire d'illusion, la date de 2015 sera dépassée mais l'essentiel est d'avoir lancé le principe)
- Pour atteindre ces objectifs on travaille par bassin versant :
- Pour chaque bassin versant Il y a d'abord une analyse de la situation.
- Ensuite on définit des objectifs
- Enfin on lance la mise en œuvre et l'évaluation des actions nécessaires pour atteindre ces objectifs

Pour aider à mettre en œuvre cette politique avec les communes, les syndicats de rivières etc..., un organisme a été créé : EPTB

(Etablissement Public Territorial du Bassin) qui est le support opérationnel des études et des travaux.

Les financements peuvent venir des communes, des syndicats de rivière, du CG, du CR, de l'agence de l'eau, des particuliers, des syndicats de pêcheurs etc Elles sont liées au but recherché et à la nature des travaux.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) planifie la gestion de l'eau sur les 6 bassins hydrographiques Français en s'appuyant sur la directive cadre sur l'eau. Le SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) en est la déclinaison pour chaque bassin versant local.

Les orientations fondamentales sont les suivantes :

- Poursuivre la lutte contre les pollutions
- Garantir une qualité de l'eau correspondant aux exigences des usages
- se rappeler l'importance et la fragilité des eaux souterraines
- Gérer mieux avant d'investir
- Respecter le fonctionnement naturel des milieux
- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques remarquables
- Restaurer les milieux particulièrement dégradés
- Analyser la gestion des risques
- Penser la gestion de l'eau en termes d'aménagement du territoire
- Renforcer la gestion locale et concertée

Nous ne rentrerons pas plus avant dans les détails techniques mais sachez qu'on s'appuie sur

le code de l'environnement pour monter les dossiers. De même on peut s'appuyer sur la procédure DIG (déclaration d'intérêt général) pour légitimer la mise en œuvre de fond publics sur le domaine privé pour l'exécution de travaux ou installations présentant un caractère d'intérêt général car il faut garder à l'esprit que nombre de rivières ne font pas partie du domaine public.

Il faut noter que tout ce cadre sur l'eau se met en place bassin versant par bassin versant en liaison avec tous les participants. Ceci prendra un certain temps mais l'essentiel est que le concept soit lancé avec la prise de conscience de chaque intervenant y compris la population. On devrait retrouver dans un délai raisonnable des rivières plus saines et des captages conformes.

A titre d'exemple sur le bassin de la Tille qui va jusqu'à son embranchement dans la Saône le programme d'amélioration d'ensemble du bassin est de l'ordre de 5 000 000 euros sur 10 ans environ ; pour l'heure il est prévu une étude des différents barrages sur la Norge afin de définir ce qu'il y a lieu d'en faire. Quant au programme d'entretien de la végétation des berges il est de l'ordre 120 000 euros sur 3 ans (à noter que rien ou pas grand-chose n'avait été fait pendant de nombreuses années)

Alain Vignet

Où en est le Parc National ?

Certaines personnes s'impatientent, ne voyant aucune action spectaculaire sortir des instances du Parc. Il faut savoir que la mise en place d'un parc national est une démarche longue : la gestation de celui des Calanques a duré 12 ans, celle du parc de la Réunion 7 ans.

La loi de 2006 prévoit que, si l'initiative d'un nouveau parc est du ressort de l'Etat, principal financeur, son élaboration fasse appel à une large participation des acteurs locaux, ce qui passe par plusieurs étapes et prend du temps.

Quelles sont ces étapes ?

1. Faire un état des lieux du territoire et en déduire un diagnostic. Cet état des lieux prend en compte toutes les caractéristiques du territoire : géographiques, écologiques, paysagères, historiques, culturelles, architecturales..et les activités économiques : agricoles, forestières, pierre, filière

bois, tourisme... sans oublier la chasse et la pêche.

En ce qui concerne la thématique qui nous concerne le plus, un état des lieux du patrimoine bâti a été réalisé, sous forme de fiches par village, par la chargée de mission Létitia Masclat ; nous avons participé à son comité de pilotage.

Cet état des lieux, qui se terminera fin 2013, débouchera sur un diagnostic de territoire.

2. Esquisser les contours du futur parc : imaginer les limites de la réserve intégrale, du cœur et de l'aire d'adhésion.

Une réserve intégrale de 3.000 ha a été demandée par le ministère de l'écologie, qui permette de suivre l'évolution des processus naturels de la vie d'une forêt exempte d'activités humaines. Le Conseil scientifique du Parc a recherché un territoire boisé important, le plus compact possible pour éviter les effets de lisières, portant des habitats forestiers représentatifs des forêts feuillues de plaine sur

plateaux calcaires. Un territoire forestier de 3.025 ha a ainsi été choisi dans la forêt d'Arc en Barrois, que le Conseil scientifique proposait de compléter par 650 ha de hêtraie sur le finage de Villiers le Duc et 230 ha du Bois des ronces, dans la forêt domaniale d'Auberive, déjà classé en réserve biologique. Il est probable que seul les 3.025 ha du secteur d'Arc en Barrois seront retenus.

Restent à élaborer les contours du cœur (qui sera soumis à une certaine réglementation à définir avec les entreprises et les habitants) ainsi que de l'aire d'adhésion (où seront définies des orientations).

3. Inventer le futur parc national, à savoir :

- en définir les grands enjeux
- en fixer les objectifs et les grandes orientations ; proposer des actions pour y répondre en tenant compte des activités existantes
- ajuster les zonages ; définir, avec les entreprises et les habitants, la réglementation du cœur et les orientations de l'aire d'adhésion.

Ces différents travaux, à réaliser en 2014/2015, aboutiront à la rédaction de la charte du Parc.

4. Recueillir l'adhésion sur le territoire, obtenir les avis finaux au niveau national, afin de pouvoir créer officiellement

le Parc (sans doute en 2017).

Parallèlement à cette démarche, certaines étapes administratives sont à respecter, dont la première est un arrêté de prise en considération qui doit être signé par le premier ministre au vu d'un rapport circonstancié sur les caractéristiques du parc et l'intérêt de sa création. Cet arrêté est maintenant prévu pour 2015.

Sans attendre le déroulement des études, la dynamique du Parc va permettre d'avancer dans certains domaines, en particulier le patrimoine bâti. Le GIP a réuni, mi-février, tous les acteurs du Patrimoine de Côte d'Or et Haute Marne concernés par le parc : architectes des Bâtiments de France, CAUE, Services de l'Équipement, Fondation du Patrimoine, représentants des Pays, Conseils généraux et régionaux, associations, afin de recenser les outils existants en faveur du patrimoine (outils de sensibilisation et formation, aides financières, dispositif éco-village+, documents d'urbanisme...). En septembre le GIP, accompagné des acteurs concernés, se déplacera dans chacune des communautés de communes de Haute Marne et chacun des cantons de Côte d'Or impliqués dans le Parc; le but de ces réunions sera de faire connaître aux élus tous les outils existants et de susciter leur utilisation.



Problématique du lac de Marcenay

Conseiller municipal de Larrey depuis 2007, j'avais souhaité intégrer le bureau du Syndicat du lac de Marcenay-Larrey pour apporter ma contribution à l'élaboration d'une solution d'avenir pour ce lieu d'un très grand intérêt écologique, paysager et touristique.

Constats :

1. Le syndicat du lac avait perdu de l'argent pendant de nombreuses années en raison d'une mauvaise gestion du camping : géré longtemps par le personnel du Syndicat puis par celui de l'Office du tourisme de Laignes, le camping n'attirait qu'une clientèle réduite et supportait des frais de personnel importants. Le syndicat a redressé sa situation financière en vendant le camping.

Si, au lieu de gérer lui-même, le syndicat avait confié le camping en gérance libre à un professionnel, il n'aurait pas perdu d'argent et aurait conservé son patrimoine.

2. Quant au lac lui-même, sa location à la fédération de pêche était une bonne solution. Aux dires des anciens, ce partenariat a assez bien fonctionné pendant le mandat du précédent président de la fédération de pêche.

Nous constatons aujourd'hui que :

- le lac est encombré d'algues piquantes et continue à s'envaser.
- il n'avait pas été vidé pen-

dant de nombreuses années, ce qui est contraire à la bonne gestion d'un étang.

- le syndicat, après accord de la fédération de pêche, l'a fait vider il y a trois ans dans le but de le laisser à sec pendant plusieurs mois afin de détruire les algues, faire tomber la vase et faire une réparation sur le vannage. La fédération l'a remis immédiatement en eau contrairement à l'accord conclu ; cela a contrarié sérieusement la gestion du lac et a empêché la réparation du vannage.

- la fédération n'a pas rempli ses obligations en matière d'entretien des abords.

- la fédération a résilié le bail, proposant de louer le lac pendant deux ans à la moitié du prix précédent, le temps de faire des études d'investissements éventuels ; au terme de ce délai elle aurait acheté le lac pour 1 euro.

- le syndicat a refusé la vente du lac, voulant conserver la maîtrise de l'avenir du lieu.

- les communes de Châtillon et Laignes, partisans de la vente du lac, viennent de demander leur sortie du syndicat.

Quel avenir pour le lac ?

Il m'a semblé qu'il fallait concilier deux positions légitimes : que le syndicat conserve la propriété du lac et que la fédération ait la jouissance du lac pendant une durée en cohérence avec les investissements qu'elle réaliserait.

Membre du bureau du syndicat depuis 2008, j'avais donc proposé une

solution de compromis : comme la fédération envisageait de faire faire des études pour définir les investissements souhaitables, j'ai proposé au bureau d'accepter de lui louer le lac pendant deux ans à ses conditions ; à l'issue de ce délai et dans la mesure où les investissements envisagés seraient agréés par le syndicat, il serait consenti à la fédération un bail emphytéotique d'une durée correspondant au moins à la durée d'amortissement des investissements. Cette durée serait au minimum de 18 ans, voire 30 ans. Si, à l'échéance, les deux parties étaient satisfaites, le bail pourrait être renouvelé. A contrario, au cas où la fédération n'honorerait pas ses engagements, une clause résolutoire permettrait au syndicat de reprendre la maîtrise des opérations.

Lors d'une réunion (à l'initiative de la sous-préfecture) entre le syndicat et la fédération en juin 2011 j'ai, avec l'accord du président et au nom du syndicat, fait cette proposition à la fédération. Le président de cette dernière a manifesté de nouveau son souhait d'acquérir le lac, mais a promis de préciser la position de sa fédération après réunion de son conseil d'administration prévue le 5 Juillet suivant. Cette position n'a jamais été transmise, aucune esquisse de projets d'investissements non plus.

... Suite Page 7...

Problématique du lac de Marcenay (Suite)

Devant l'impasse et considérant que l'entente avec la fédération était difficile, le président du syndicat et le bureau se sont orientés vers la gestion directe du lac. Cette solution n'est sans doute pas la plus facile, mais elle est la seule qui reste. Elle est, à mon avis, viable à condition que :

- le lac retrouve son statut initial d'eau close. Ce changement, justifié par l'ancienneté du lac, a été demandé à la DREAL (Direction régionale de l'environnement) et, après quelques atermoiements, finalement refusé. Un recours auprès du Tribunal administratif a été déposé par le syndicat.

- le bureau du syndicat puisse s'appuyer sur une assistance technique pour définir les investissements éventuellement nécessaires et définir les règles de bonne gestion du lac. Une telle assistance

pourrait être apportée par le Syndicat hydraulique de la Haute Seine (SICEC) pour les travaux et par l'association des propriétaires d'étangs de la Nièvre pour la gestion piscicole.

- le syndicat recrute, à temps partiel, une personne capable de mettre en œuvre cette gestion sous la responsabilité du président.

- les communes adhérentes restent au complet, et selon le statut du syndicat : comme dans tout syndicat ou toute coopérative, la règle est une personne (physique ou morale)/une voix.

- le syndicat puisse trouver les fonds nécessaires aux études et investissements. Pour cela, un projet d'études, puis un projet d'investissements, assortis d'une clarification de la gestion du lac seront à présenter aux financeurs (le

Conseil général s'y est montré ouvert).

En conclusion :

Une médiation aurait peut-être réussi à concilier les impératifs du syndicat et ceux de la fédération de pêche en aboutissant à une solution de compromis du type bail emphytéotique.

A défaut, la seule solution qui resterait est, à mon avis, la gestion directe avec une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Sous-Préfet prend ce problème en mains. Espérons qu'il parvienne à faire admettre par les partenaires une solution de sagesse.

Yves Simon



Tourisme et patrimoine à Etourvy



Cette commune (aux confins de l'Aube et de l'Yonne), ayant reçu en legs une maison bourgeoise, l'a restaurée pour en faire un gîte; elle a également aménagé un espace de restauration ; l'ensemble permet d'accueillir des groupes.

Dans le village une turbine actionnée par la rivière transmettait par deux lignes d'arbre le mouvement à deux meules : une pour la farine et une pour l'huile. La municipalité entreprend la restauration

de ce moulin pour le rendre opérationnel.

Elle a conçu des circuits de randonnées dans les environs et un itinéraire touristique à travers le village. Le maire nous ayant demandé notre avis sur ce projet et sur une maquette de dépliant touristique, nous avons (Jean Millot et Yves Simon) fait avec lui une lecture de son village et répondu à ses préoccupations sur ces sujets.

A Saint Romain, faisons découvrir le patrimoine à nos jeunes



Stage découverte

L'Association de Recherches et d'Etudes d'Histoire Rurale (AREHR), située à 12 km de Beaune dans le village de Saint Romain, accueille depuis 40 ans des chantiers de bénévoles, à partir de 14 ans.

Elle propose également des stages découverte « Archéologie - Patrimoine rural » se déroulant durant 5 jours et s'adressant à un

public d'enfants plus jeunes (8-13 ans). Ces stages mêlent éducation populaire, découverte de la culture et de l'histoire locale (initiation à l'archéologie, ateliers : torchis, mur en pierres sèches, taille de pierre, tissage, propulseur, bijoux en cuivre, visites commentées de sites et musée ainsi que des veillées...).

Notre fils de 12 ans, qui a suivi un stage durant l'été 2012, en est revenu enchanté.

Dernière minute : l'opération « Bouge ton bo-

cal ! », initiée par les jeunes du village et alentours, vient de recevoir au salon de l'agriculture le prix national « Coup de cœur » décerné par la MSA pour l'action de mise en valeur de sites, mare et chemins réalisée par ces jeunes. Bravo les Têt'Arts !

Pour connaître le programme des stages 2013 : s'adresser à la Maison du Patrimoine 21190 Saint Romain - Contact : Stéphanie Humbert - Tél : 03.80.21.28.50 ou stomain.arehr@orange.fr

Sylvie Esmiol

Mouvements au STAP*

A compter du 1er août 2012, Mr Jean-Michel Marouzé, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine, a pris sa retraite et est remplacé par

Mr Olivier Curt, architecte des bâtiments de France également. Il est assisté de Mme Virginie Broutin, architecte des bâtiments de France, en charge plus

particulièrement du nord Côte d'Or.

* STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

Communiquons, faisons connaître l'association

A ce bulletin nous joignons notre plaquette de présentation de l'association. Merci d'en parler autour de vous.

Vous pouvez nous en demander d'autres exemplaires.

Villages anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grand Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com